# COMMUNE DE CHAMPAGNEY COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018 A 20 H 00

<u>Présents</u>: MM Noël BARBIER, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Absents: MM Delphine SOITTOUX, Gilles BURÉ (pouvoir à Martial PIOT), Patrick EMERY (pouvoir à

Pierre VERNE)

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 MARS 2018**

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu. Monsieur KOREIBA demande que toutes les interventions du conseil municipal soient notées dans le compte rendu. Monsieur le maire en prend bonne note. Sous cette réserve, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 23 mars 2018.

## <u>PROJET EOLIEN PAR LA SOCIETE EUROWATT DEVELOPPEMENT</u> CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET PROMESSE DE BAIL

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le projet éolien final préparé par la société EUROWATT DEVELOPPEMENT en partenariat avec l'ONF. Le conseil municipal, par huit voix pour et une contre, décide d'autoriser la société Eurowatt Développement à réaliser les études de faisabilité et les demandes administratives nécessaires au développement de ce projet.

#### **VACANCE POSTE D'ADJOINT**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la démission de Monsieur Alexandre KOREIBA de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint, il est nécessaire de délibérer sur le pourvoi de la vacance de ce poste. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de pourvoir à la vacance du poste en appliquant la procédure de droit commun. Et décide d'élire un nouveau troisième adjoint. Cette élection a été réalisée par vote à bulletin secret, et a été élu monsieur Olivier PARIS.

## <u>FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2018</u>

Le maire explique au conseil municipal, qu'au cours de sa séance du 15 mars 2018, le conseil communautaire du Grand Dole a décidé de déroger à la répartition de droit commun pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui sera prélevé au titre de l'exercice budgétaire 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la délibération du conseil communautaire du Grand Dole n°GD23/18.

# PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Le maire explique au conseil municipal, que le pacte fiscal et financier de solidarité vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes du territoire d'une part, et entre les communes et la communauté d'agglomération du Grand Dole d'autre part. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les orientations et les modalités de mise en œuvre ce pacte fiscal et financier de solidarité.

#### AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS LA TRAVERSE DE LA COMMUNE AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le maire rappelle au conseil municipal, que l'étude et la maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement de sécurité dans la traverse de la commune ont été confiées à l'entreprise BEVRD, après les modifications demandées par le conseil départemental à la suite de l'étude du projet et l'avenant présenté par l'entreprise BEVRD. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant présenté par l'entreprise BEVRD et prend note que le montant s'élève maintenant à 5 360 € HT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

P.L.U.I.: la réunion du 03 mai 2018 sera reportée à une date ultérieure.

A.D.M.R.: l'assemblée générale aura lieu le jeudi 03 mai 2018 à OFFLANGES.

COFOR: l'assemblée générale aura lieu le samedi 16 juin 2018 à SAINT LAURENT EN GRAND VAUX.

**EUROFOREST**: une réunion aura lieu le 22 juin 2018 vers CHALON SUR SAONE.